



PREFECTURE DE L'AUDE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RAA spécial n° 01 – MARS 2005  
*Délégations de signature*

**Publié le mercredi 9 mars 2005**

52 rue Jean Bringer - BP 836 - 11012 CARCASSONNE CEDEX - <http://www.aude.pref.gouv.fr>  
Tél. standard : 04.68.10.27.01 - Télécopie : 04.68.72.32.98

# SECRETARIAT GÉNÉRAL

## SERVICE DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE BUREAU DU COURRIER ET DE LA DOCUMENTATION

**Arrêté préfectoral n° 2005-11-0472 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-0662 du 16 mars 2004 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ANGUILLE, chef du service des moyens et de la logistique et aux chefs de bureau et de service ainsi qu'aux adjoints aux chefs de bureau**

Le préfet de l'Aude

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 28 pluviôse an VIII modifiée concernant la division du territoire de la République et l'administration ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 79-1037 - article 16 - du 3 décembre 1979 concernant l'élimination de documents périmés ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> août 2003 portant nomination de M. Jean-Claude BASTION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2001-0340 du 1<sup>er</sup> mars 2001 fixant l'organigramme et les attributions des services de la préfecture de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-11-0662 du 16 mars 2004 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ANGUILLE, chef du service des moyens et de la logistique et aux chefs de bureau et de service ainsi qu'aux adjoints aux chefs de bureau ;

VU la note de service du 14 février 2005 nommant M. Yves MERO, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau des ressources humaines ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E :

**ARTICLE 1 :**

L'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-0662 du 16 mars 2004 susvisé, est modifié comme suit : la mention « M<sup>me</sup> Annouck GAURIVEAUD, secrétaire administratif de classe supérieure, adjointe au chef de bureau » est remplacée par « M. Yves MERO, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau ».

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2004-11-0662 du 16 mars 2004 susvisé demeurent sans changement.

**ARTICLE 3 :**

M<sup>me</sup> la secrétaire générale de la préfecture, M. le chef du service des moyens et de la logistique et M<sup>mes</sup> et MM les chefs des bureaux du service des moyens et de la logistique sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le 1<sup>er</sup> mars 2005

Le préfet,

Jean-Claude BASTION

**Arrêté préfectoral n° 2005-11-0643 autorisant M. Alain FAUDON, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aude, à exercer l'intérim des fonctions de préfet de l'Aude**

Le préfet de l'Aude

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 1<sup>er</sup> août 2003 portant nomination de M. Jean-Claude BASTION en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 23 juin 2004 portant nomination de M. Alain FAUDON en qualité de sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aude ;

Considérant les absences concomitantes du préfet, de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et du sous-préfet de Narbonne, **le jeudi 10 mars 2005** ;

A R R Ê T E :

**ARTICLE 1 :**

M. Alain FAUDON, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de l'Aude, est chargé d'exercer l'intérim des fonctions de préfet de l'Aude **le jeudi 10 mars 2005**.

**ARTICLE 2 :**

M<sup>me</sup> la secrétaire générale et M. le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le 9 mars 2005

Le préfet,

Jean-Claude BASTION

**TARIF DE PUBLICATION**

Abonnement annuel : 46 euros - Prix du numéro : 3,84 euros  
Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

**ADMINISTRATION**

Préfecture de l'Aude - Service des moyens et de la logistique - Bureau du courrier et de la documentation - 11836 CARCASSONNE Cedex 9

**Directeur de la publication :**

Mme la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude

**IMPRESSION**

Préfecture de l'Aude - Service de l'imprimerie - ISSN : 1141 - 3689